



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-quatrième session
(4-7 mars 2003)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 4

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-quatrième session
(4-7 mars 2003)**



Nations Unies • New York, 2003

E/2003/24
E/CN.3/2003/34

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission a examiné les travaux que les groupes de pays et les organisations internationales mènent actuellement sur divers aspects des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales et certaines questions statistiques de caractère intersectoriel. Elle a notamment :

a) Approuvé le programme de mesures prévues par la Division de statistique à l'appui de la série de recensements de la population et du logement de 2010;

b) Demandé la création d'un groupe d'Amis de la présidence qui serait chargé d'examiner la coordination entre les organisations internationales, et entre ces dernières et les bureaux nationaux de statistique en matière de statistiques sanitaires (production et diffusion), de recommander des mesures d'amélioration et de rendre compte de son travail à la Commission;

c) Approuvé la proposition avancée par la Division de statistique de l'ONU, d'organiser, en collaboration avec le Groupe de Sienna sur les statistiques sociales, une réunion de groupe d'experts chargés de définir la portée des statistiques sociales;

d) Approuvé la proposition d'élaboration d'un recueil des pratiques optimales en matière de statistiques de la pauvreté, et engagé à faire en sorte qu'il réponde aux besoins des pays en développement;

e) Approuvé la portée du processus de mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), préservant l'essentiel du système actuel et les correspondances avec les manuels connexes tels que le *Manuel de la balance des paiements*, le *Manuel des statistiques des finances publiques* et le *Manuel des statistiques monétaires et financières*. Elle a également approuvé l'idée de confier pour le processus de mise à jour un rôle de gestion et de coordination au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale assisté d'un Groupe consultatif pour la comptabilité nationale; et approuvé la date de publication visée, 2008, pour le Système de comptabilité nationale mis à jour;

f) Accueilli favorablement le rapport de l'Office britannique de statistiques nationales où étaient récapitulés de manière exhaustive les nombreux problèmes relatifs à la nouvelle économie;

g) Noté avec satisfaction les progrès des statistiques agricoles, en particulier la modernisation de FAOSTAT (base de données statistiques fondamentales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la promotion du programme décennal de Recensement mondial de l'agriculture et le nouveau départ des activités consacrées aux statistiques des prix agricoles à la production, et approuvé la proposition visant la création d'un groupe consultatif international sur les statistiques agricoles;

h) Accueilli favorablement le rapport détaillé sur les statistiques des services établi par le Bureau australien de statistique, et, notant que les activités correspondantes ont fortement besoin d'être pilotées comme un projet, avec une bonne coordination des travaux, a suggéré d'en confier la responsabilité à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

i) Félicité la Banque mondiale des efforts qui ont permis de grands progrès du Programme de comparaison internationale, approuvé la composition du Conseil d'administration du Programme, nouvellement créé, et accueilli avec satisfaction les avancées du nouveau Bureau mondial du Programme, qui assure la coordination centrale des travaux mondiaux sur les parités de pouvoir d'achat;

j) Appuyé le programme de travail en statistiques environnementales esquissé par la Division de statistique; accepté que la Division crée un groupe de travail interinstitutions sur les statistiques environnementales, axé plus particulièrement sur la définition et l'harmonisation des méthodes, des concepts et des normes, la coordination des collectes de données et la formation, et pris note de la proposition avancée par l'OCDE, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et la Commission économique et sociale pour l'Europe (CEE) de l'ONU visant la constitution d'un comité directeur des statistiques du développement durable;

k) Appuyé l'idée d'un document de réflexion sur lequel se fonderait la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et celle de la Classification centrale de produits (CPC), notant que des consultations avec les pays permettront d'affiner la réflexion, et a réaffirmé espérer voir aboutir le processus de convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN);

l) Autorisé son président à mettre la dernière main au rapport sur les indicateurs demandé par le Conseil économique et social et demandé d'y mettre en valeur la nécessité d'un soutien international au renforcement des moyens statistiques dont disposent les pays en développement, afin que les besoins en indicateurs de développement puissent être satisfaits de manière viable, souligné la nécessité de prêter particulièrement attention aux indicateurs permettant de suivre la réalisation de l'objectif 8, (objectifs de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire) – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, et approuvé le projet de mandat du Comité consultatif des indicateurs, convenant qu'il fallait pousser plus avant l'harmonisation et la définition des priorités en matière d'indicateurs de développement;

m) Souligné l'importance du renforcement des moyens statistiques, fait valoir que les efforts en ce sens doivent être étroitement intégrés aux programmes de développement, et approuvé le programme de coopération technique de la Division de statistique de l'ONU;

n) Conveni que les mesures prévues pour donner suite aux décisions de politique générale du Conseil économique et social correspondaient à ce qu'avait demandé le Conseil, et aux travaux en cours et prévus de la Commission et de la Division de statistique;

o) Accueilli avec satisfaction la création du Comité de coordination des activités statistiques et l'a prié de réfléchir à une conception commune de l'évaluation de la qualité des données, et, approuvant la manière choisie par la Division de statistique et le Comité pour examiner et résoudre des cas précis de collectes de données faisant double-emploi, prié la Division et le Comité de poursuivre le travail sur la question et de lui en rendre compte;

p) Approuvé le programme de travail envisagé pour l'exercice biennal 2004-2005 et les priorités proposées par le Directeur de la Division de statistique, et approuvé la révision du programme de travail pour 2003 qu'il a proposée, notamment en ce qui concerne les réunions de groupes d'experts, les ateliers et les publications;

q) Noté (ou orienté) les travaux du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités, du Groupe d'Ottawa sur les indices de prix, du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris21), de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international, de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services, de l'Équipe spécial des statistiques des finances et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de décision	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	4
II. Statistiques démographiques et sociales	5
A. Recensements de la population et du logement.	5
B. Statistiques sanitaires	6
C. Statistiques sociales.	7
D. Groupe de Washington sur la mesure des incapacités	8
III. Statistiques économiques	9
A. Comptabilité nationale	9
B. Mesure de la nouvelle économie	10
C. Statistiques agricoles.	11
D. Statistiques des services (examen du programme) et statistiques du commerce international de services	12
E. Programme de comparaison internationale	13
F. Statistiques du commerce international de marchandises.	14
G. Statistiques du commerce international de services	14
H. Statistiques des finances	14
I. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix	15
J. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix	15
IV. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement	17
V. Activités non classées par domaine	18
A. Classifications économiques et sociales internationales	18
B. Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire	19
C. Renforcement des capacités statistiques	21
D. Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social	21
E. Coordination et intégration des programmes statistiques.	22

F.	Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)	22
VI.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission	24
VII.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session.	25
VIII.	Organisation de la session.	26
A.	Ouverture et durée de la session.	26
B.	Participation.	26
C.	Élection du Bureau	26
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	26
E.	Documentation.	27
Annexes		
I.	Participation	28
II.	Liste des documents.	31

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-cinquième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-quatrième session;
- b) Décide que la trente-cinquième session de la Commission se tiendra à New York du 2 au 5 mars 2004;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-cinquième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-cinquième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Statistiques des établissements humains;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

- b) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques sanitaires

- c) Statistiques sociales (examen du programme);

Documentation

Rapport du groupe d'experts des statistiques sanitaires

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues;

Documentation

Rapport du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime

- e) Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi;

Documentation

Rapport du Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi

- f) Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté;

Documentation

Rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté

Rapport du Secrétaire général

- g) Groupe de Sienne sur les statistiques sociales.

Documentation

Rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales

4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

- b) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;

Documentation

Rapport de l'Union internationale des télécommunications

- c) Statistiques des services;

Documentation

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques

- d) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- e) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- f) Statistiques des sciences et des technologies;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- g) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;

Documentation

Rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises

- h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

5. Ressources naturelles et comptabilité environnementale.

Documentation

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

Rapport du Secrétaire général

6. Activités non classées par domaine :

- a) Diffusion des statistiques, y compris directives de diffusion sur Internet;

Documentation

Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques

- b) Application des principes fondamentaux des statistiques officielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle

- e) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;

Documentation

Rapport de l'Initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques

- f) Développement des méthodes : synthèse;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Indicateurs;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- i) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités statistiques sur les travaux de sa première session

- j) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).

Documentation

Note du Secrétariat concernant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU

7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir chap. II, par. 2, 4, 6 et 8 ; chap. III, par. 2, 4, 6, 8, 10, 12, 15, 17 et 19; chap. IV, par. 2; chap. V, par. 2, 4, 6, 9, 11 et 14; chap. VI, par. 3; et chap. VII, par. 2).

Chapitre II

Statistiques démographiques et sociales

A. Recensements de la population et du logement

1. La Commission a examiné le point 3 a) de l'ordre du jour à sa 1re séance, le 4 mars 2003. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2003/2).

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) A approuvé le rapport du Secrétaire général et les activités proposées aux paragraphes 4 à 17, en soulignant qu'il faudrait les mener à bien d'ici à 2006 si l'on voulait qu'elles répondent aux besoins des pays et qu'elles contribuent à la planification de la série de recensements de la population et du logement de 2010;

b) A recommandé d'intégrer les activités suivantes :

i) Élaboration de directives et échange de données d'expérience concernant l'utilisation de l'Internet pour la collecte et la diffusion des données de recensement; et mise au point de nouvelles techniques de saisie de données, en particulier par des moyens optiques, afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité;

ii) Élaboration de documents techniques : bilan des réussites et des échecs de la série de recensements nationaux de 2000, enquêtes postcensitaires, d'après les enseignements tirés de la série de recensements de 2000, et utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) et de la cartographie numérique pour la collecte et la diffusion de données;

iii) Poursuite des travaux sur l'utilisation des nouvelles technologies, telles que les SIG, permettant d'obtenir des données sur les établissements humains, y compris les taudis;

c) A suggéré d'ajouter les thèmes suivants à l'ordre du jour du symposium de 2004 :

i) Mobilisation d'un large soutien du public pour les activités de recensement;

ii) Manière d'absorber la collecte et la diffusion de données sur la race et l'appartenance ethnique;

iii) Coût-efficacité des enquêtes postcensitaires;

d) A demandé l'établissement d'un manuel venant compléter les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (révision 1¹), et l'organisation d'ateliers permettant d'évaluer les expériences d'application par les pays, afin d'en faciliter les révisions futures;

¹ *Études statistiques*, No 58, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).

e) A demandé aussi l'intégration des recensements de la population et du logement aux systèmes de statistiques nationaux, et souligné qu'il fallait veiller à la parfaite coordination avec les enquêtes et les dossiers administratifs;

f) A demandé en outre la poursuite des travaux d'inventaire des méthodes pouvant servir pour une mesure intercensitaire fiable et précise du mouvement de la population.

B. Statistiques sanitaires

3. La Commission a examiné le point 3 b) de l'ordre du jour à sa 1re séance, le 4 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2003/3);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2003/4);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office central des statistiques du Botswana sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2003/5 et Corr.1);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office statistique des Communautés européennes sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2003/6).

Mesures prises par la Commission

4. La Commission :

a) S'est déclarée préoccupée devant le manque de consultation, de coordination et de collaboration entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'une part, et les bureaux de statistique nationaux, ainsi que les organisations régionales et internationales de l'autre;

b) A souligné qu'il appartenait aux pays de collecter les données, afin de communiquer des agrégats statistiques aux organisations internationales, ces dernières apportant leur concours pour l'élaboration de normes statistiques et fournissant un appui technique aux pays;

c) A de nouveau affirmé qu'il fallait :

i) Faire preuve de transparence et de souplesse dans les méthodes utilisées pour calculer et présenter les statistiques sanitaires;

ii) Coordonner l'utilisation des sources existantes des statistiques sanitaires disponibles dans les systèmes nationaux;

d) A exprimé son appui à l'OMS concernant ses travaux sur l'ensemble de ses classifications internationales, et lui a demandé des directives sur l'établissement des comptes nationaux de la santé;

e) A proposé d'élaborer des directives sur la mise en place du système automatique de codification pour l'enregistrement des causes des décès;

f) A invité l’OMS, en collaboration avec la Division de statistique de l’ONU et les autres organes compétents du système des Nations Unies, à étudier d’autres méthodes d’estimation de la prévalence du VIH et du sida;

g) A demandé qu’un groupe des Amis de la présidence soit chargé d’examiner la coordination entre les organisations internationales, et entre ces dernières et les bureaux nationaux de statistique en matière de statistiques sanitaires (production et diffusion), de recommander des mesures d’amélioration et d’en rendre compte à la Commission;

h) A demandé à ce que le point intitulé « Statistiques sanitaires » reste inscrit à l’ordre du jour des prochaines sessions de la Commission.

C. Statistiques sociales

5. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à sa 1re séance le 4 mars 2003. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/7) et d’une note du Secrétaire général transmettant un rapport de l’Office britannique de statistiques nationales relative à la conférence consacrée aux statistiques officielles et à la nouvelle économie, organisée par l’Association internationale pour les statistiques officielles (E/CN.3/2003/10).

Mesures prises par la Commission

6. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et a approuvé les activités proposées au paragraphe 16;

b) S’agissant de la réunion du groupe d’experts chargé de systématiser le développement des statistiques sociales :

i) A approuvé la proposition de la Division de statistique du Secrétariat de l’ONU de réunir le groupe d’experts en mai 2003 en collaboration avec le Groupe de Sienne sur les statistiques sociales;

ii) A souligné qu’il fallait que la réunion de ce groupe d’experts soit consacrée à des sujets bien définis, aboutisse à des résultats précis et mette au point un calendrier de réalisation;

iii) A engagé le groupe d’experts à examiner les rouages en place pour coordonner les activités de développement des statistiques sociales, en particulier en définissant des pratiques optimales et des normes;

iv) A recommandé au groupe d’experts de tenir compte des progrès accomplis dans le domaine des indicateurs de développement;

v) A proposé que le groupe d’experts étudie les incidences sur le développement des statistiques sociales, du rapport de l’Office britannique de statistiques nationales sur les statistiques officielles et la nouvelle économie;

c) S’agissant des opérations internationales de collecte de statistiques sur les incapacités :

- i) A approuvé la collecte de statistiques des incapacités dans le cadre du système établi pour l'*Annuaire démographique*;
 - ii) A souligné qu'il fallait veiller à ce que les statistiques ainsi collectées soient comparables au plan international;
 - iii) A encouragé la Division de statistique à travailler avec le Groupe de Washington sur la mesure des incapacités, pour déterminer les rubriques où les informations statistiques sur les incapacités étaient comparables;
 - iv) A préconisé une utilisation judicieuse et complémentaire des sources de statistique et d'information sur les incapacités qu'étaient les recensements, les enquêtes et les dossiers administratifs;
- d) S'agissant des statistiques de la pauvreté :
- i) A entériné la proposition d'établir un recueil sur les pratiques optimales de mesure de la pauvreté;
 - ii) A demandé que ce recueil réponde bien aux besoins des pays en développement et fasse plus de place aux applications qu'à la théorie, et a souligné qu'il importait de le publier rapidement par étapes;
 - iii) A préconisé d'actives consultations avec d'autres institutions bien au fait de la collecte et de la mesure des statistiques de la pauvreté;
 - e) A recommandé la compilation de statistiques ventilées par sexe.

D. Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

7. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à sa 1re séance le 4 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités (E/CN.3/2003/8).

Mesures prises par la Commission

8. La Commission :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de Washington et noté que la notion d'incapacité était complexe et que sa mesure statistique était difficile;
- b) A appelé à utiliser avec prudence, dans la formulation des politiques, les informations tirées d'une mesure générale des incapacités, étant donné que pour servir leur but et être réalisables, elles devraient peut être procéder d'une gamme de mesures distinctes.

Chapitre III

Statistiques économiques

A. Comptabilité nationale

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 2^e et 3^e séances, les 4 et 5 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2003/9);

b) Document de séance intitulé « Summary of SNA-related activities of member organizations of the ISWGNA » (Exposé sommaire des activités relatives au SCN du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale);

c) Document de séance intitulé « Experts to the Advisory Group on National Accounts of the ISWGNA » (Experts du Groupe consultatif du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale);

d) Document de séance établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur le mandat du Groupe de Canberra II;

e) Document de séance présentant une mise à jour du guide des institutions sans but lucratif dans le *Système de comptabilité nationale*, établi par le Center for Civil Society Studies de l'Université Johns Hopkins (Baltimore, État du Maryland);

f) Deux documents de séance, établis par le Fonds monétaire international, sur les groupes de discussion électroniques consacrés aux prêts non productifs et aux caisses de retraite.

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) A approuvé la portée du processus de mise à jour du *Système de comptabilité nationale*² de 1993 (SCN de 1993), préservant l'essentiel du système actuel et les correspondances avec les manuels connexes tels que le *Manuel de la balance des paiements* (5^e éd.)³, le *Manuel des statistiques des finances publiques*⁴ et le *Manuel des statistiques monétaires et financières*⁵;

b) A approuvé les trois critères proposés pour le choix des points à mettre à jour, et recommandé d'en ajouter deux autres, à savoir les besoins des utilisateurs et la faisabilité;

c) A entériné l'idée de confier la gestion et la coordination de la mise à jour au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, aidé du Groupe consultatif pour la comptabilité nationale, demandé l'établissement d'un descriptif détaillé du projet pour la mise à jour du SCN de 1993 (ordre du jour, programme de travail, échéances, gestion, incidences en matière de ressources, processus de

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

³ Washington, Fonds monétaire international, 1993.

⁴ Ibid., 2001.

⁵ Ibid., 2000.

décision et précisions sur le rôle du Groupe consultatif), et conseillé au Groupe de travail inter-secrétariats sur la comptabilité nationale de diffuser ce document aux pays membres pour qu'ils apportent leur concours;

d) A entériné également la liste de points à mettre à jour, et recommandé de la garder ouverte de manière à pouvoir y ajouter des questions telles que les biens de consommation durables, la manière d'envisager le matériel militaire, et le rendement des actifs fixes des administrations publiques (de manière que la comptabilité rende pleinement compte de ces dernières);

e) A approuvé la date visée de publication – 2008 – de la version mise à jour du *Système de comptabilité nationale*, mais jugé indûment optimiste la date limite de soumission des conclusions à la Commission de statistique (2005), suggérant de la reporter au milieu de 2006;

f) A noté les préoccupations suscitées chez certains États membres par le processus de décision par lequel des solutions avaient été par le passé soumises par le Groupe de travail intersecrétariats à la Commission de statistique, et constaté qu'il était souhaitable de trouver des solutions dans un esprit de compromis permettant une analyse approfondie des problèmes dans les délais impartis;

g) A noté aussi les préoccupations des pays en développement et des organes internationaux relativement aux difficultés rencontrées pour l'application du SCN de 1993, et la nécessité de préserver la comparabilité internationale;

h) A fait valoir qu'il fallait élargir la participation des États membres au processus de mise à jour;

i) A engagé à faire traduire sans retard le document approuvé officiellement dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

B. Mesure de la nouvelle économie

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 4 mars 2003. À cet effet, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office britannique de statistiques nationales sur la conférence organisée par l'Association internationale pour les statistiques officielles, consacrée aux statistiques officielles et à la nouvelle économie (E/CN.3/2003/10).

Mesures prises par la Commission

4. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Office britannique de statistiques nationales qui récapitulait de manière exhaustive les principales questions que soulevait la nouvelle économie;

b) A reconnu que le phénomène de la « nouvelle économie », exigeant un haut niveau de connaissance et le recours à la télématique, entraînait des changements rapides à l'échelle mondiale. Il retentissait donc sur de nombreux domaines des statistiques, en particulier les statistiques des services, et comportait des problèmes théoriques très complexes, y compris celui de la mesure, pouvant

impliquer notamment une évolution de l'avantage comparatif et de la constitution de patrimoine;

c) A entériné la recommandation tendant à ce que des organes internationaux fixent des priorités bien précises pour la recherche sur ces importantes questions; et convenu qu'il fallait qu'une coopération étroite se noue entre organismes internationaux et bureaux nationaux de statistique échangeant leurs pratiques optimales, pour faire progresser l'examen de ces questions;

d) A approuvé l'Organisation de coopération et de développement économiques d'avoir mis l'accent sur la formulation rapide de recommandations précises relatives à la façon de réaliser les produits recommandés;

e) S'est félicitée des initiatives prises par les pays, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, de contribuer à des travaux de recherche et d'organiser des réunions et des ateliers d'experts.

C. Statistiques agricoles

5. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les faits récents survenus dans le domaine des statistiques agricoles et les plans pour l'avenir (E/CN.3/2003/11 et Corr. 1).

Mesures prises par la Commission

6. La Commission :

a) A noté avec satisfaction les progrès des statistiques agricoles, en particulier la modernisation de FAOSTAT, la promotion du programme décennal de Recensement mondial de l'agriculture, et le nouveau départ des activités consacrées aux statistiques des prix agricoles à la production, et a accueilli favorablement la participation de la FAO au suivi de deux des indicateurs de développement du Millénaire⁶;

b) S'est dite favorable aux plans de développement méthodologique des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture élargissant la portée des statistiques agricoles en mettant l'accent sur les statistiques de la demande, et aboutissant plus précisément à un ensemble de concepts et de méthodes nouveaux pour les statistiques rurales;

c) A remercié la FAO d'avoir concouru aux efforts de coopération et de coordination en matière de statistiques agricoles aux échelons régional et international;

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, et document A/56/326, annexe.

d) A affirmé énergiquement la nécessité de mobiliser des ressources plus fournies pour que la FAO puisse s'acquitter de son rôle directeur et élargir son programme de statistiques agricoles;

e) A approuvé la proposition visant la création d'un groupe consultatif international sur les statistiques agricoles.

D. Statistiques des services (examen du programme) et statistiques du commerce international de services

7. La Commission a examiné les points 4 d) et 4 g) de son ordre du jour à ses 3e et 4e séances, le 5 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques des services (E/CN.3/2003/12);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services (E/CN.3/2003/15).

Mesures prises par la Commission

8. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport détaillé sur les activités portant sur les statistiques des services établi par le Bureau australien de statistique;

b) A constaté que des activités très diverses visant les statistiques des services sont en cours dans de nombreux groupes d'étude et groupes d'experts, et manifesté son soutien à ces activités en général;

c) A souligné qu'il convenait de faciliter aux pays en développement la participation à ces divers groupes;

d) A noté que les activités visant les statistiques des services ont fortement besoin d'être pilotées comme un projet, avec une bonne coordination des travaux, et suggéré d'en confier la responsabilité à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE);

e) A convenu que la coordination ne devait pas relever des groupes d'étude, dont le travail devait rester centré sur les problèmes méthodologiques;

f) A noté que pour coordonner les activités, il faudrait être continuellement informé des travaux, veiller à faciliter la communication entre les divers groupes, mettre en lumière les domaines de chevauchement, les liens et les lacunes de la collecte de données ainsi que les problèmes méthodologiques, et fixer des priorités pour les travaux à réaliser;

g) A encouragé à présenter un rapport annuel unique sur les travaux des divers groupes d'experts et groupes d'étude qui s'occupent de statistiques des services, et prié de le lui soumettre;

h) A suggéré que les travaux futurs concernant l'application du *Manuel des statistiques du commerce international de services*⁷ soient axés sur l'amélioration de

⁷ *Études statistiques* No 86 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.XVII.11)

la qualité des données plutôt que sur le passage à un niveau de détail plus poussé des statistiques.

E. Programme de comparaison internationale

9. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant un rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2003/13);

b) Document de séance daté du 4 mars 2003, établi par la Banque mondiale, sur l'état du Programme de comparaison internationale.

Mesures prises par la Commission

10. La Commission :

a) A reconnu le rôle important que joue le groupe des Amis de la présidence en tant qu'organe directeur intérimaire et noté qu'avec la mise en place de la nouvelle structure de gestion du Programme de comparaison internationale, le groupe serait dissous;

b) A félicité la Banque mondiale de son rapport très complet et de ses efforts qui ont permis de réaliser les importants progrès constatés depuis la précédente session de la Commission, approuvé la composition du Conseil d'administration du Programme qui vient d'être établi, et accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par le nouveau Bureau mondial du Programme dans la coordination centrale des travaux sur les parités des pouvoirs d'achat (PPP) dans le monde;

c) A souligné qu'il convenait de mettre encore plus l'accent sur la participation des pays au programme, et que la communication permanente avec les bureaux nationaux de statistiques était essentielle, ajoutant que le succès du programme dépendait dans une très grande mesure de l'engagement des organismes responsables du Programme dans leur région;

d) A constaté que les questions de champ d'application, de couverture géographique et de financement étaient interconnectées et noté avec satisfaction que les solutions de rechange proposées en cas de contraintes budgétaires pourraient obliger à réexaminer le fait que le programme est limité à la comparaison de la consommation pour un nombre restreint de pays, et encouragé l'apport d'un financement additionnel et de contributions en nature au programme, tant aux niveaux régional que mondial, de la part de donateurs intéressés, ainsi que l'appui bilatéral aux pays cherchant une assistance technique;

e) A examiné avec un grand intérêt le calendrier de travail du Programme et conclu que ce dernier donnait une bonne base pour appliquer le Programme dans les délais prévus, et a noté en outre que la présentation de ce calendrier dans un document de séance avait contribué à accroître la transparence du Programme;

f) S'est félicitée de l'élaboration du projet de guide pratique du Programme, qui pourrait bientôt être examiné, et a appuyé l'initiative tendant à diffuser plus

largement l'information sur le Programme grâce au bulletin de ce dernier et à l'amélioration de son site Web;

g) A appuyé énergiquement la mise en oeuvre du Programme, en en soulignant le potentiel de renforcement des capacités en matière de statistiques des prix à la consommation et de la comptabilité nationale, ainsi qu'en ce qui concerne les enquêtes sur les prix et la consommation des ménages, et souligné la nécessité de développer le Programme de façon à en assurer la viabilité au-delà de la phase actuelle.

F. Statistiques du commerce international de marchandises

11. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (E/CN.3/2003/14).

Mesures prises par la Commission

12. La Commission :

- a) A pris note des travaux et des plans de l'Équipe spéciale;
- b) A approuvé les plans de l'Équipe spéciale tendant à élaborer un manuel sur les indices des prix à l'importation et à l'exportation;
- c) S'est félicitée du fait que le Fonds monétaire international (FMI) avait l'intention de se charger de l'élaboration de ce manuel.

G. Statistiques du commerce international de services

13. La Commission a examiné conjointement les points 4 d) et 4 g) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 5 mars 2003 (voir par. 7 et 8).

H. Statistiques des finances

14. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (E/CN.3/2003/16).

Mesures prises par la Commission

15. La Commission :

- a) S'est félicitée de la coopération étroite et fructueuse d'un vaste groupe d'organisations internationales dans le cadre de l'Équipe spéciale des statistiques des finances;

- b) A félicité l'Équipe spéciale d'avoir achevé le *Manuel à l'usage des compilateurs et des utilisateurs de statistiques de la dette extérieure*⁸ et accueilli avec satisfaction les séminaires de formation organisés par le FMI à l'intention des gestionnaires et des compilateurs de données sur la dette extérieure sur les sujets de la collecte, de l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données entre les pays;
- c) A approuvé le rôle de l'Équipe spéciale comme tribune d'examen des questions relatives aux statistiques de la dette extérieure;
- d) A encouragé la recherche sur l'évaluation de la vulnérabilité;
- e) A appuyé l'effort déployé par l'Équipe spéciale et le FMI pour :
- i) Constituer une base de données centralisée sur les statistiques de la dette extérieure à partir des chiffres communiqués par les pays, complétant ainsi la base de données commune de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur les statistiques de la dette;
- ii) Développer encore les statistiques de la dette BRI-FMI-OCDE-Banque mondiale, en s'occupant particulièrement des données sur la dette à court terme;
- iii) Identifier les dépositaires de l'information, de façon à déterminer les lacunes des données concernant la dette extérieure pour une vaste gamme de pays;
- iv) Analyser et concilier les statistiques compilées par les débiteurs et les créanciers;
- f) A pris note de l'effort déployé par l'Équipe spéciale pour aider le FMI à mettre au point un schéma d'évaluation de la qualité des données.

I. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

16. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2003/17).

Mesures prises par la Commission

17. La Commission a pris note du rapport du Groupe d'Ottawa et du fait que celui-ci prévoit de tenir en 2003 une réunion qui servira de tribune d'échange de données d'expérience sur les problèmes cruciaux de la mesure de la variation des prix.

J. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

18. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2003/18).

⁸ Voir <<http://www.inf.org/external/pubs/ft/eds/Eng/Guide/index.htm>>.

Mesures prises par la Commission

19. La Commission :

a) A noté que le manuel sur l'indice des prix à la consommation était presque achevé et que sa structure, telle qu'elle est exposée à l'annexe au rapport du Groupe de travail intersecrétariats, avait été améliorée et mettait davantage l'accent sur les problèmes pratiques touchant la compilation des indices des prix à la consommation;

b) A également noté que les travaux sur le manuel de l'indice des prix à la production étaient très avancés et que sa parution était prévue d'ici à la fin de 2003;

c) A recommandé que le Groupe de travail intersecrétariats étudie la direction que pourraient prendre ses travaux une fois qu'il se sera acquitté de son mandat initial (l'élaboration des manuels).

Chapitre IV

Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 5 mars 2003. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2003/19).

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies sur les résultats des deux collectes de données sur l'environnement effectuées à l'échelle mondiale et souligné la complexité des statistiques de l'environnement, reconnaissant qu'il existait des difficultés d'ordre méthodologique et institutionnel, et a souligné la priorité élevée qu'il fallait accorder au niveau international à ce domaine nouveau et en développement des statistiques;

b) A appuyé le programme de travail en matière de statistiques de l'environnement tel qu'il est exposé dans le rapport;

c) A souligné la nécessité d'un examen continu de la collecte de données sur la base de l'analyse des taux de réponse, des priorités et des besoins des utilisateurs;

d) A souligné la nécessité d'intensifier les travaux en matière d'établissement de normes, de concepts et de méthodes pour la production de statistiques de l'environnement;

e) A insisté sur la nécessité de lier l'établissement de statistiques de l'environnement à celui de statistiques sur le développement durable;

f) A reconnu l'importance de la collaboration entre les producteurs de données et les décideurs au niveau national;

g) A souligné le rôle de la formation et du renforcement des capacités dans l'élaboration de statistiques de l'environnement;

h) A convenu que la Division de statistique devrait établir un groupe de travail interorganisations sur les statistiques de l'environnement, en insistant particulièrement sur l'élaboration et l'harmonisation des méthodes, concepts et normes, la coordination de la collecte de données, et la formation;

i) A pris note de la proposition commune d'EUROSTAT et de l'Organisation de coopération et de développement économiques tendant à établir un groupe directeur sur les statistiques du développement durable.

Chapitre V

Activités non classées par domaine

A. Classifications économiques et sociales internationales

1. La Commission a examiné le point 6 a) de son ordre du jour à ses 4^e et 5^e séances, les 5 et 6 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2003/20):

b) Deux documents d'information générale sur les cadres conceptuels de la révision de la Classification internationale type de toutes les activités économiques, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC) prévue pour 2007⁹;

c) Document d'information générale (rapport du groupe de travail chargé d'étudier le processus de convergence de la NACE et du SCIAN¹⁰).

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) A appuyé dans l'ensemble la nécessité des cadres conceptuels pour poser la base conceptuelle de la révision de la Classification internationale type de toutes les activités économiques, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC), et a fait observer que les consultations avec les pays faciliteraient un débat plus poussé et l'affinage du cadre conceptuel;

b) A souligné la nécessité d'un lien solide entre la classification des activités et la classification des produits;

c) A souligné également la nécessité d'assurer la continuité en établissant des liens clairs avec les versions précédentes des classifications, et a mis en garde contre des modifications trop importantes;

d) A réaffirmé qu'elle s'attendait à une issue positive du processus de convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN), accueilli avec satisfaction le rapport sur les mesures prises jusqu'ici, et souligné la nécessité de poursuivre les consultations en Europe;

e) A convenu de poursuivre le processus de consultation, en y faisant participer les pays par le biais de questionnaires, de réunions et d'ateliers;

f) A noté le besoin de financement dans certaines régions, comme les pays francophones d'Afrique, pour assurer que les pays concernés soient inclus dans le processus de révision;

⁹ *Statistical Papers (Études statistiques)*, No 4, Rev. 3.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XVII.4).

¹⁰ *Statistical Papers (Études statistiques)*, No 77, Ver.1.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XVII.3).

g) A recommandé que les consultations nationales sur les classifications impliquent une variété d'utilisateurs, y compris la communauté industrielle et commerciale;

h) A noté la nécessité d'intégrer davantage la classification des activités, des produits et des professions;

i) A demandé que le calendrier de révision de la Classification internationale type des professions (CITP)¹¹ soit réexaminé, notant qu'il était nécessaire de reculer les échéances pour répondre aux besoins des prochaines séries de recensements, et suggéré la création d'un sous-groupe technique pour aider à la révision de la CITP.

B. Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire

3. La Commission a examiné le point 6 b) de son ordre du jour à ses 3e et 4e séances, le 5 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/CN.3/2003/21);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'état d'avancement des rapports nationaux relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/CN.3/2003/22);

c) Document d'information générale intitulé « Projet de rapport de la Commission de statistique au Conseil économique et social sur les indicateurs »;

d) Document d'information générale intitulé « Étude préliminaire sur la disponibilité de données pour les indicateurs ».

Mesures prises par la Commission

4. La Commission :

a) A autorisé son président à mettre la dernière main au rapport sur les indicateurs demandé par le Conseil économique et social en se fondant sur le projet de rapport distribué comme document d'information générale à la session, compte tenu des observations formulées pendant le débat ainsi que des observations écrites reçues des États Membres dans les deux semaines suivant la session de la Commission;

b) A demandé que le rapport devant être présenté au Conseil économique et social souligne particulièrement la nécessité d'un appui international au renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement afin de répondre de façon durable à toute la gamme de besoins en matière d'indicateurs du développement;

¹¹ ISCO-88 (Genève, Bureau international du Travail, 1991).

c) A souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux indicateurs du suivi de la réalisation de l'objectif VIII (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), recommandé que les pays développés établissent des rapports nationaux sur les progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris par eux d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹²; et a recommandé en outre qu'au moins un de ces rapports soit établi par chaque pays développé d'ici à 2004, à temps pour l'étude d'ensemble que doit établir le Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en 2005;

d) A approuvé le projet de mandat du Comité consultatif permanent pour les indicateurs du développement, tel qu'il figure à l'annexe I du rapport du Secrétaire général, compte tenu des observations formulées au cours du débat, en particulier la demande touchant l'adoption de procédures de travail transparentes, qui permettraient aux États Membres d'apporter leur contribution, prié le Secrétariat d'établir le mandat approuvé et de l'envoyer aux membres de la Commission dans les deux semaines, et décidé que le Comité consultatif présenterait ses recommandations à la Commission pour examen et approbation;

e) A convenu qu'une harmonisation et un établissement de priorités plus poussés étaient nécessaires, en particulier en ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement du Millénaire et la structure des indicateurs recommandée par les Amis de la présidence, que la Commission avait approuvés à sa trente-troisième session (E/2002/24, par. 66);

f) A souligné que :

i) Toute liste internationale d'indicateurs recommandés devrait être adaptée dans chaque pays aux conditions et priorités économiques et sociales de ce pays, et prendre en compte les capacités statistiques de chaque pays ainsi que la nécessité d'un programme échelonné et pratique de développement des statistiques;

ii) Les services statistiques nationaux devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des rapports des pays;

g) A noté avec satisfaction les progrès qui avaient été signalés dans les préparatifs de la prochaine série du Programme de comparaison internationale, et la valeur de ces données dans l'établissement de chiffres estimatifs internationalement comparables pour les indicateurs concernant l'objectif du Millénaire d'éliminer la misère et la faim;

h) A demandé aux services de statistique internationaux de donner aux pays en développement davantage de conseils, de documentation et d'auxiliaires de formation sur les normes internationales et les bonnes pratiques de collecte et d'analyse des données touchant les indicateurs du développement et le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire, et sur leur rôle dans la planification et la mise en oeuvre des politiques.

¹² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

C. Renforcement des capacités statistiques

5. La Commission a examiné le point 6 c) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 6 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants : a) rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2003/23); b) note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS 21) (E/CN.3/2003/24).

Mesures prises par la Commission

6. La Commission :

a) A insisté sur l'importance du renforcement des capacités statistiques et souligné que les initiatives en la matière devaient faire partie intégrante des programmes de développement;

b) A également insisté sur l'importance d'une collaboration effective entre tous les prestataires de services de coopération technique;

c) A approuvé le programme de coopération technique de la Division de statistique de l'ONU;

d) A pris note de l'ensemble d'indicateurs mis au point pour les capacités en matière de statistiques et a encouragé PARIS 21 à poursuivre les expérimentations dans les États Membres;

e) S'est félicitée que PARIS 21 ait proposé d'établir un rapport sur la diffusion des statistiques qui lui sera présenté lors de sa prochaine session.

D. Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social

7. La Commission a examiné le point 6 d) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 6 mars 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission (E/CN.3/2003/28).

8. À la même séance, le 6 mars, le Coordonnateur de la Commission de statistique (Division de statistique de l'ONU) a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

9. La Commission a convenu que les mesures énoncées dans la note du Secrétaire général allaient bien dans le sens des demandes formulées par le Conseil et reflétaient dûment les travaux entrepris ou prévus dans ce domaine par la Commission et la Division de statistique de l'ONU.

E. Coordination et intégration des programmes statistiques

10. La Commission a examiné le point 6 e) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 7 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants : a) note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion interinstitutions sur la coordination des activités statistiques (E/CN.3/2003/25); b) rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays (E/CN.3/2003/26).

Mesures prises par la Commission

11. La Commission :

a) S'est félicitée de la création du Comité de coordination des activités statistiques;

b) A prié le Comité d'élaborer une approche commune pour l'évaluation de la qualité des données;

c) A approuvé l'approche suivie par la Division de statistique et le Comité pour analyser et corriger des situations de redondances dans la collecte des données et les a priés de poursuivre leurs travaux sur cette question et de rendre compte des progrès réalisés;

d) A encouragé les États Membres à porter les redondances constatées dans la collecte des données au niveau international à l'attention de la Division.

F. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)

12. La Commission a examiné le point 6 f) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 7 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.3/2003/29);

b) Note du Secrétariat sur les réunions de groupes d'experts et ateliers devant être organisés par la Division de statistique en 2003 (E/CN.3/2003/30).

13. Le Directeur de la Division a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

14. La Commission a approuvé le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2004-2005 et les priorités proposées par le Directeur de la Division. Elle a également approuvé les modifications que le Directeur a proposé d'apporter au programme de travail pour 2003, en particulier celles concernant la liste des réunions de groupes d'experts et ateliers devant être organisés par la Division en 2003 et la suppression de trois produits qui avaient été programmés pour 2002-2003, comme indiqué ci-après :

- a) Suppression de réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants :
 - i) Examen du projet de manuel sur la conception des recensements et des enquêtes pour les statistiques de l'incapacité;
 - ii) Examen du deuxième volume du projet de manuel sur les statistiques de l'environnement;
- b) Suppression d'ateliers sur les thèmes suivants :
 - i) Organisation et gestion des bureaux nationaux de statistique [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)];
 - ii) Méthodes d'échantillonnage [Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)];
- c) Inclusion des réunions suivantes :
 - i) Réunion du sous-groupe technique sur les classifications;
 - ii) Réunion du groupe d'experts sur les statistiques de l'état civil et la collecte de données sur la fécondité et mortalité en Afrique;
- d) Inclusion d'ateliers sur les thèmes suivants :
 - i) Mise en place du Système de comptabilité nationale [Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)];
 - ii) Établissement de statistiques des migrations internationales;
 - iii) Renforcement des capacités nationales en Afrique pour la surveillance des indicateurs de suivi des objectifs de développement du Millénaire qui ont trait à la santé et à la population;
- e) Annulation des produits suivants :
 - i) Publication isolée : manuel sur la conception des recensements et des enquêtes pour les statistiques de l'incapacité;
 - ii) Publication isolée : Groupe d'experts de la Division sur les statistiques de l'incapacité;
 - iii) Support technique : méthodes d'évaluation des pressions écologiques à partir des statistiques économiques.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 6e séance, le 8 mars 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-cinquième session de la Commission (E/CN.3/2003/L.2) et note informelle contenant des amendements au document E/CN.3/2003/L.2;

b) Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2003-2006 (E/CN.3/2003/31);

c) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission du développement social et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/32);

d) Note du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour le développement durable et ses conséquences possibles pour les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/33).

2. À la 6e séance, le 7 mars, le Chef de la Section du développement et de l'analyse des statistiques du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration et distribué une note informelle, en anglais uniquement, contenant des amendements au document E/CN.3/2003/L.2. Après des déclarations des représentants de l'Inde et du Mexique et des observateurs de l'Australie, du Canada, de la Lituanie et des Pays-Bas, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session, tel qu'énoncé dans le document E/CN.3/2003/L.2 et la note informelle, et le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2005, tel qu'énoncé dans le document E/CN.3/2003/31.

Mesures prises par la Commission

3. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-cinquième session, tel qu'énoncés dans le document E/CN.3/2003/L.2 et la note informelle (voir chap. I, sect. A), sous réserve de réexamen et de mise au point définitive par son bureau, et prié le Bureau de rationaliser l'ordre du jour de façon à l'adapter au temps imparti à la Commission, et d'examiner d'autres moyens par lesquels la Commission et le Bureau pourraient améliorer encore leur fonctionnement;

b) A recommandé que sa trente-cinquième session se tienne à New York du 2 au 5 mars 2004;

c) A approuvé le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2002-2005, tel que modifié;

d) A pris note des activités de la Commission du développement social (voir E/CN.3/2003/32) et de la Commission du développement durable (voir E/CN.3/2003/33) qui intéressent les travaux de la Commission de statistique.

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session

1. À la 6e séance, le 7 mars 2003, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission (E/CN.3/2003/L.3 et L.3/Add.1) et trois projets de texte en version anglaise uniquement.

Mesures prises par la Commission

2. La Commission a adopté le projet de rapport et les trois projets de texte et a chargé le Rapporteur de parachever le rapport en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 7 mars 2003. Elle a tenu six séances (1re à 6e).
2. La session a été ouverte par le Président de la trente-troisième session, Tamás Mellár (Hongrie).

B. Participation

3. Vingt-quatre États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est reproduite à l'annexe I.

C. Élection du Bureau

4. À sa 1re séance, le 4 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président :

Tamás Mellár (Hongrie)

Vice-Présidents :

K. K. Jaswal (Inde)

Gilberto Calvillo Vives (Mexique)

Katherine K. Wallman (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur :

Pali Jobo Lehohla (Afrique du Sud)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 1re séance, le 4 mars, à la suite d'une déclaration de l'observateur de la Palestine, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/2003/1, tel que modifié oralement, comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Recensements de la population et du logement;
 - b) Statistiques de la santé;
 - c) Statistiques sociales;

- d) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités.
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
 - b) Mesure de la nouvelle économie;
 - c) Statistiques agricoles;
 - d) Statistiques des services (examen du programme);
 - e) Programme de comparaison internationale;
 - f) Statistiques du commerce international de marchandises;
 - g) Statistiques du commerce international de services;
 - h) Statistiques financières;
 - i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - j) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
6. Activités non classées par domaine :
- a) Classifications économiques et sociales internationales;
 - b) Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;
 - c) Renforcement des capacités statistiques;
 - d) Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social;
 - e) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - f) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session.
6. À la même séance, à la suite d'une déclaration du représentant de la Division de statistique, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session, telle que modifiée oralement (E/CN.3/2003/L.1).
7. Pendant cette séance, la Commission a accepté que les organisations intergouvernementales suivantes participent à sa session : Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et Institut arabe de formation et de recherche statistique.

E. Documentation

8. Les documents dont la Commission était saisie à sa trente-quatrième session sont énumérés dans l'annexe II.

Annexe I

Participation

Membres

Afrique du Sud	Pali Jobo Lehohla, Xolisa Mabhongo, Andries Oosthuizen
Algérie	Abdallah Baali, Abdelkrim Saoudi, Belkacem Smaili, Djihed-Eddine Belkas
Chine	Li Qiang, Leung Kam-to, Li Xiaochao, Fang Kuan, Yue Renfeng, Sun Xiaobo
Costa Rica	Ana Patricia Chaves
Danemark	Jan Plovsing, Thure Christiansen, Søren Schiønning Andersen, Kim Boldby Pedersen
Espagne	Inocencio F. Arias, Carmen Alcaide, Miguel A. de Castro, Caridad Battalla
États-Unis d'Amérique	Katherine K. Wallman, Suzann Evinger, Jennifer Madans, J. Steven Landefeld, Rosemary Marcuss, Robert Anthony, John Murphy
Fédération de Russie	Y. N. Isakov, Alexeï Kevesh, B. S. Avramenko, Sergey Lavrov, Andreï Kosarev, I. O. Gribok, V. N. Zubkov, E. A. Stanislavov, A. N. Gospodarev
France	Jean-Louis Puig, Guillaume Mordant, Philippe Leglise-Costa
Ghana	K. A. Twum-Baah
Grèce	Adamantios Vassilakis, Athanasia Xenaki, Despina Fragouloupoulou
Hongrie	Tamás Mellár, Csabáné Bálint, Katalin Postáné Kiss, Orsolya Szenthe
Inde	K. K. Jaswal
Jamaïque	O'Neil Francis
Japon	Snichi Obayashi, Shigeru Kawasaki, Hiroyuki Kitada, Tetsuro Sakamaki, Mataso Aida, Dyuzi Agematsu, Akira Terashima, Toshiaki Shinozaki, Kazuro Nemoto, Akihiro Sakata
Maroc	Abdelaziz Maalmi
Mexique	Gilberto Calvillo Vives, Rafael Lozano Ascencio, Jaime Andrés de la Llata Flores, Francisco Javier Gutiérrez-Guzmán, Carlos Valera Paulino,
Nouvelle-Zélande	Brian Pink, Ian Ewing, Mark Ramsden

Ouganda	John B. Male-Mukasa
Pakistan	Yusaf Kamal, Aizaz Ahmad Chaudhry, Muhammad Hassan
Pérou	Oswaldo De Rivero, Emilio Farid Matuk Castro, Jose Antonio Doig,
République tchèque	Stanislav Drapál, Hana Slégrova, Juraj Koudelka
Roumanie	Aurel Camara, Llie Dumitrescu, Gabriela Tanjala
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Len Cook, Robin Lynch, Malcolm Sorreli, Roger Edmunds

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Botswana, Brésil, Canada, Cuba, Estonie, Finlande, Géorgie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lituanie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Namibie, Norvège, Oman, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Suisse

Entités ayant une mission permanente d'observation auprès de l'ONU

Palestine

Organismes des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Commission de la fonction publique internationale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisations intergouvernementales

Banque africaine de développement, Institut arabe de formation et de recherche statistique, Banque asiatique de développement, Communauté d'États indépendants, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Commission européenne, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation panaméricaine de la santé, Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, Office statistique des Communautés européennes

Organisations non gouvernementales

Institut international de statistique

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2003/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.3/2003/2	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement
E/CN.3/2003/3	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé
E/CN.3/2003/4	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques de la santé
E/CN.3/2003/5 et Corr.1	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office central des statistiques du Botswana sur les statistiques de la santé
E/CN.3/2003/6	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office statistique des Communautés européennes sur les statistiques de la santé
E/CN.3/2003/7	3 c)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales
E/CN.3/2003/8	3 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités
E/CN.3/2003/9	4 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale
E/CN.3/2003/10	4 b)	Note du Secrétaire général transmettant le Rapport de l'Office britannique de statistiques nationales sur la conférence organisée par l'Association internationale pour les statistiques officielles sur le thème « Statistiques officielles et nouvelle économie »
E/CN.3/2003/11 et Corr.1	4 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les faits récents survenus dans le domaine des statistiques agricoles et les plans pour l'avenir
E/CN.3/2003/12	4 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques des services
E/CN.3/2003/13	4 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale
E/CN.3/2003/14	4 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international
E/CN.3/2003/15	4 g)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services
E/CN.3/2003/16	4 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances
E/CN.3/2003/17	4 i)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix
E/CN.3/2003/18	4 j)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2003/19	5	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement
E/CN.3/2003/20	6 a)	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales
E/CN.3/2003/21	6 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire
E/CN.3/2003/22	6 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'état d'avancement des rapports des pays relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire
E/CN.3/2003/23	6 c)	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques
E/CN.3/2003/24	6 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle (PARIS 21)
E/CN.3/2003/25	6 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion interinstitutions sur la coordination des activités statistiques
E/CN.3/2003/26	6 e)	Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays
E/CN.3/2003/27		<i>Non publié</i>
E/CN.3/2003/28	6 d)	Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2003/29	6 f)	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2004-2005
E/CN.3/2003/30	6 f)	Note du Secrétariat sur les réunions de groupes d'experts et ateliers devant être organisés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2003
E/CN.3/2003/31	7	Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2003-2006
E/CN.3/2003/32	7	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission du développement social et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2003/33	7	Note du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour le développement durable et ses conséquences possibles pour les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2003/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.3/2003/L.2	7	Note du Secrétaire général sur l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-cinquième session de la Commission
E/CN.3/2003/L.3 et L.3/Add.1	8	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session

